

Titre du projet: Approvisionnement en services de gestion, Projet de Services d'appui sur le terrain au Vietnam

A. QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q1.

Nous préparons notre proposition; tel qu'indiqué à la page 19 de la DDP, nous avons tenté à maintes reprises de s'enregistrer afin d'obtenir un Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA), sans succès. Le système a accepté notre enregistrement et nous avons ensuite reçu un message d'alerte : « Le Numéro d'entreprise (NE) et la raison légale fournis dans le système Données d'inscription des fournisseurs (DIF) sont invalides », malgré que nous ayons suivi les instructions correctement.

Pouvez-vous fournir de l'aide quant à l'obtention d'un NEA ?

R1.

Veillez vous référer à l'article 14.1 (b) de la Section 1. IS de la DDP. L'obtention du NEA est une condition de l'attribution du contrat, et non une condition préalable à la soumission d'une proposition. Si le NEA n'est pas obtenu au moment de la soumission de la proposition, cela ne mènera pas au rejet de la proposition du soumissionnaire. Cependant, le NEA doit être obtenu avant l'attribution du contrat, sans égards à la nationalité du soumissionnaire. Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, le consortium ou la coentreprise en soi ne nécessite pas de NEA, mais chaque membre individuel qui le compose doit avoir un NEA.

Afin d'obtenir un NEA, le consultant devra d'abord obtenir un numéro d'entreprise (NE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en remplissant le formulaire RC1, disponible au : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/rc1/>. Les lignes d'appui de l'ARC sont énumérées au : <http://www.cra-arc.gc.ca/cntct/gsthstnrs/menu-fra.html>.

Pour toutes questions supplémentaires portant sur le NEA, contactez la ligne secours de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (1-800-811-1148).

B. TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.